

# L'avenir de la démocratie

par André PHILIP,

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris.

★

Il peut paraître quelque peu hasardeux de parler d'une façon générale de l'avenir de nos démocraties. Car nous ne savons pas quel sera cet avenir ; nous savons qu'un passé s'efface et que nous traversons, à l'heure actuelle, une crise grave ; tout ce que nous pouvons faire, c'est déceler quelques symptômes, observer les transformations profondes qui s'opèrent sous nos yeux, analyser la véritable révolution dans laquelle l'Europe est entrée depuis quelques années ; cette révolution est tellement profonde et novatrice que les révolutionnaires professionnels ne la reconnaissent pas, parce que ce n'est pas celle dont ils avaient rêvé.

Cette analyse, je voudrais la faire en parlant de mon pays, la France. J'en parlerai d'une façon générale, en écartant les péripéties liées à la présence de telle ou telle personnalité ; j'étudierai la crise générale qui, par suite de certains événements historiques, s'est manifestée, en France, d'une façon plus aiguë et plus rapide que dans d'autres pays, ce qui fait que l'on peut maintenant discerner chez nous les débuts d'une reconstruction démocratique, au moment où la même crise commence à se manifester dans d'autres pays.

Je voudrais analyser essentiellement la crise de deux types d'institutions, le Parlement d'une part, le Parti politique d'autre part.

\*  
\*\*

Tout d'abord, la crise des institutions parlementaires. Où en sommes-nous exactement en France aujourd'hui ?

Il faut rappeler une donnée historique, permanente jusqu'à nos jours. L'Etat français, tel qu'il a été créé par la monarchie, renforcé par la Révolution française, consolidé par les divers Napoléons, s'est présenté comme un pouvoir centralisé

où toute l'autorité, au début, provenait du roi. Après quoi, on a coupé la tête au roi, et on a mis à sa place la Nation, exprimée par une Assemblée souveraine ; mais cette même notion de souveraineté d'une autorité administrative centralisée est restée à la base de notre vie politique.

De temps à temps, avec le suffrage censitaire d'abord, universel ensuite, les électeurs avaient voix au chapitre pour la désignation de ceux qui allaient commander ce pouvoir centralisé ; mais, dans l'intervalle des élections, le pouvoir restait entre les mains de l'administration. Le français, électeur tous les quatre ans, était un administré de toujours, son rôle étant d'obéir à l'administration dans une sphère délimitée, cependant que, chacun avait la liberté de faire ce qu'il voulait dans un secteur privé, qui échappait complètement à l'intervention et au contrôle de l'Etat.

Cet Etat autoritaire, centralisé, a fonctionné pendant le XIX<sup>e</sup> siècle dans une sphère d'action limitée. Cette sphère s'est ensuite accrue sous la pression d'un certain nombre d'intérêts, et après 1870 on a vu apparaître la législation du travail, la législation agricole, puis, après la crise de 1929, un certain nombre d'interventions économiques. Il s'agissait, dans tous ces cas, de défendre des intérêts beaucoup plus que d'animer une évolution. Le rôle du Parlement était alors essentiel, car il contrôlait le pouvoir exécutif et monopolisait le pouvoir législatif. La loi était une disposition d'ordre général s'appliquant à tous les citoyens, et les grandes lois du XIX<sup>e</sup> siècle posaient des principes, fixant des cadres généraux, à l'intérieur desquels allait ensuite fonctionner l'administration.

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant des conditions nouvelles qui, un peu partout, amenuisent singulièrement et, de plus en plus, le rôle du pouvoir législatif ; la fonction des assemblées par-

lementaires est ramenée à un contrôle des actes de l'administration, et à une mise en jeu des responsabilités gouvernementales.

Réduction du pouvoir législatif, pourquoi ? Je vois essentiellement trois raisons. La première, c'est que maintenant, *on ne fait plus des lois, on applique un plan* ; on cherche à atteindre des buts, au moyen d'une politique qui se définit par ses instruments techniques. La France est, aujourd'hui, dans une mutation industrielle et agricole profonde, qui se réalise dans le cadre d'un plan de développement économique. Cette mutation est déjà très importante pour l'agriculture, et c'est quelque chose qui crée des difficultés dans les négociations internationales ; la France ne pense plus les problèmes agricoles comme au XIX<sup>e</sup> siècle, où une petite propriété paysanne demandait à l'Etat d'intervenir pour défendre le statu quo et la protéger par de hauts tarifs contre la concurrence ; nous sommes maintenant devant une révolution de la technique agricole, animée par les jeunes générations, groupées dans le Centre National des Jeunes Agriculteurs, révolution dont une des manifestations a été le fait, l'année dernière, que la productivité de l'agriculture a augmenté de 9 %, plus que celle des secteurs les plus progressifs de l'industrie.

Ceci s'accompagne d'une transformation croissante des structures agricoles, du départ d'une partie de la population rurale vers les villes, de la formation professionnelle des jeunes générations qui pensent le problème agricole sous la forme d'un progrès de la production, d'un abaissement des prix de revient, d'une stabilisation des prix, par des contrats conclus avec d'autres organisations professionnelles ; c'est dans le cadre du plan que l'agriculture prend conscience d'elle-même.

Par ailleurs, pour notre transformation industrielle, le grand progrès réalisé au cours des dernières années, l'a été par une double rencontre qui restera la gloire de la IV<sup>e</sup> République : elle a pris l'initiative de l'unification de l'Europe et de la création d'un marché élargi ; mais c'est elle aussi qui a mis en place le Commissariat au Plan. Et c'est la conjonction de l'élargissement du marché et d'une planification croissante des options essentielles de l'économie qui a entraîné une transformation profonde des structures de notre pays.

Il y a donc un plan, *impératif* pour le secteur public, *indicatif* pour le secteur privé ; mais ceci

entraîne deux conséquences. Dans le secteur public, la réalisation du plan exige des investissements sur une longue période, ce qui est incompatible avec la notion du budget annuel, qui ne correspond à aucune réalité économique. On a donc peu à peu dépassé le budget annuel, par le vote de *lois-programmes*, avec des crédits d'engagement et des crédits de paiement, lois-programmes votées pour une période de cinq, six, quelquefois dix ans, les crédits d'engagement et de paiement étant désormais inscrits, pour ordre, dans le budget annuel, mais sans faire l'objet d'une discussion.

Dans le secteur privé, le plan indicatif a immédiatement soulevé des problèmes : nécessité de la transformation de l'agriculture, de la réorganisation d'un secteur commercial et artisanal retardataire, etc., ce qui a rendu nécessaire à cet effet une législation, qui s'est exprimée sous la forme de *lois cadre*. Les lois cadre sont préparées en liaison avec les organisations professionnelles, économiques et sociales, discutées, négociées avec elles, puis soumises au Parlement qui vote quelques grands principes. Ces principes sont ensuite exécutés par décrets, sous la responsabilité du Gouvernement, en liaison avec les organisations professionnelles intéressées.

Mais, lorsque le Parlement a adopté un plan pour cinq ans, lorsqu'il a, dans le cadre du plan, adopté un certain nombre de lois-programmes pour le secteur public et de lois-cadres pour les modifications institutionnelles à réaliser dans le secteur privé, *il ne peut plus voter de lois particulières !* Car toute législation particulière remettrait en question les pourcentages, les proportions de dépenses et les options fondamentales faites dans le plan, exprimées dans les lois-programmes et dans les lois-cadres.

D'où cette tendance constatée à peu près dans tous les pays, sauf aux Etats-Unis, les derniers à résister encore, peut-être pas pour longtemps, à l'idée de planification ; on voit partout le pouvoir législatif diminuer ; on voit disparaître l'initiative législative des assemblées, parce que toutes les sessions sont occupées par les projets prioritaires présentés par le Gouvernement ; on voit régler les amendements aux projets gouvernementaux, pour que des amendements particuliers n'aboutissent pas à remettre sur le chantier ce qui a été décidé au moment de l'élaboration du plan. Ce qui se

traduit, par conséquent, par une diminution du pouvoir législatif interne des assemblées.

Mais le même problème d'évolution se produit sur le plan international. Les problèmes internationaux deviennent de plus en plus importants, dans la mesure où les grandes décisions échappent en fait aux compétences nationales ; qu'il s'agisse de négociations dans le cadre européen ou sur le plan universel, il est bien évident que, là aussi, on délègue à l'exécutif un pouvoir jadis réservé au législatif.

Nous avons appris, au mois de janvier 1962, lors des séances marathon qui se sont tenues à Bruxelles pour la première définition d'une politique agricole commune, que quelques experts s'étaient évanouis à cette occasion, mais qu'également le ministre français des Affaires étrangères et le ministre de l'Agriculture avaient passé plus de temps, dans le seul mois de janvier 1962, au Conseil des Ministres européens, qu'ils n'en avaient passé, pendant toute l'année 1961, dans les Conseils des Ministres français.

En fait, en quelques semaines, une législation agricole européenne a été élaborée, qui est loin d'être achevée, malheureusement ; mais, telle qu'elle est, c'est une législation qui, si on avait respecté les procédures législatives habituelles, aurait demandé deux ou trois ans de débats, au sein de chacune de nos assemblées, pour conduire à une décision.

Par ailleurs, nous nous rendons compte de plus en plus que, lorsqu'il y a une négociation internationale, le devoir d'une assemblée est de contrôler le Gouvernement pendant la négociation, au besoin, de le renverser s'il s'oriente dans une direction qui va à l'encontre de l'opinion du pays. Mais lorsque la négociation est terminée et qu'un traité a été signé, il est trop tard, le Parlement ne peut plus réagir en refusant sa ratification. Depuis que l'assemblée française a refusé la ratification de la Communauté de défense, nous avons constaté les graves conséquences de cet acte, à tel point que maintenant, on ne pourra plus refuser un traité, une fois qu'il aura été conclu. Le contrôle doit se faire en cours de négociation ; mais le refus de ratification a des conséquences beaucoup trop graves pour que l'on puisse recourir de nouveau à cette méthode.

Nous sommes maintenant en train de faire un début d'expérience qui, je pense, ne sera pas trop difficile en matière de négociation commerciale. Nous allons engager, avec nos amis américains, des négociations pour une réduction des tarifs douaniers des pays européens et des Etats-Unis d'Amérique. Pour ce faire, le président Kennedy a fait voter par le Congrès américain une loi, le « Trade expansion act », qui lui donne le pouvoir de réduire de 50 % les tarifs américains ; mais pour faire passer sa loi, il a dû accepter certains amendements du Sénat qui limitent sa liberté d'action. Nous commençons à envisager maintenant les conditions de négociation. Nous nous rendons compte que le tarif commun européen est plutôt un peu plus bas que le tarif américain, mais que, surtout, sa disparité est moins grande ; les tarifs évoluent toujours autour d'une moyenne ; or, dans les tarifs américains, les disparités sont plus grandes que chez nous, et il y a des produits pour lesquels il existe des tarifs de 50 % ou de 60 %. Or, réduire tous les tarifs également de 50 %, ce n'est pas conforme à la règle sacrée du GATT, qui est l'équivalence des sacrifices et des avantages. En effet, si l'un réduit son tarif de 60 % à 30 %, ce 30 % est suffisant pour empêcher les produits des autres de rentrer, tandis que si l'autre réduit le sien de 20 % à 10 %, il pourrait aussi bien le mettre à zéro, car à 10 % il n'y a plus d'obstacle à la circulation des marchandises. Il faut donc commencer par écrêter les tarifs élevés, pour créer les conditions permettant d'engager de façon favorable la négociation douanière sur les moyennes. Ceci n'est pas prévu par le « Trade expansion act ». Et la délégation américaine se trouve gênée, parce qu'elle est obligée de négocier dans les limites d'un texte de loi voté par son assemblée. Or, nous allons négocier à 25 ou à 30 ; si chacun prétend engager la discussion dans les limites d'un texte de loi voté par ses assemblées, il est bien certain qu'il n'y aura pas de négociation du tout. Il est impossible de mener une négociation internationale, dans un cadre limité, fixé par les pouvoirs législatifs d'un pays, quel qu'il soit. Ce qu'il faut, c'est que le Gouvernement, sous le contrôle permanent de son assemblée, ait le pouvoir de mener la négociation ; lorsque celle-ci a abouti, et qu'un traité a été signé, ce traité doit avoir préséance sur les législations nationales, et celles-ci doivent être modifiées pour s'adapter au traité. Sinon, il n'y a pas de possibilité de négociation internationale sérieuse.

Autrement dit, l'importance croissante des problèmes internationaux conduit, là aussi, à une diminution de la compétence législative de l'assemblée dans le domaine international.

Il y a un troisième phénomène qui, en France, a revêtu une importance particulièrement grande. C'est, sinon la disparition, tout au moins l'amenuisement de l'assemblée comme moyen de communication entre le Gouvernement et le peuple. Jadis, la Chambre des Députés était essentiellement un intermédiaire. Le Gouvernement s'expliquait devant la Chambre, après quoi le député allait le samedi et le dimanche voir les électeurs et justifier, en conversations particulières, ce que le Gouvernement avait fait, et les raisons pour lesquelles la majorité de l'assemblée l'avait approuvé. Après quoi, le député entendait ses électeurs protester (la majorité proteste toujours quand on change quelque chose) et il rentrait le lundi en disant : « C'est abominable » ; il allait voir les fonctionnaires ; il montait les escaliers des administrations ; après quoi, il interpellait, si c'était nécessaire, le Gouvernement, et lui présentait les réclamations, saisies sur le tas, des électeurs individuels.

Maintenant, lorsque le Gouvernement veut expliquer sa politique, il parle à la télévision ; chaque électeur le voit directement, comme s'il lui parlait à lui-même ; il n'a plus besoin d'aller à la permanence de son député.

Par ailleurs, si le Gouvernement veut savoir ce que pense le peuple, il s'adresse à l'Institut français de l'Opinion Publique ; il fait procéder à un sondage, qu'il communique aux journaux lorsque le sondage lui est favorable, mais qu'il garde secret le plus longtemps possible lorsqu'il lui révèle des réalités plus désagréables. Il est certain, là aussi, qu'au point de vue information, contact avec le réel, un sondage bien fait donne plus d'informations que les conversations des députés avec les électeurs, au bistrot.

En même temps, s'est produit en France un grand changement que certains ont appelé « dépolitisation » que j'appellerai, au contraire, une « politisation accrue », s'accompagnant de « départisation », ce qui n'est pas du tout le même phénomène ; avec tous les moyens d'information qui sont à sa disposition, le peuple a pris conscience de sa volonté de décider lui-même de certains problèmes et d'élire lui-même le chef de son Gouvernement.

Ce sont là, maintenant, deux réalités permanentes de la conscience politique française ; que cela nous plaise ou non, il faut en partir pour faire une analyse de l'évolution de la démocratie.

Le referendum a été introduit en France. Il a été mal introduit ; le referendum consiste normalement à consulter le peuple sur un problème important pour qu'il décide ce qu'il veut, tout le monde s'inclinant ensuite devant sa décision ; chez nous, on a mêlé la procédure suisse du referendum et la procédure parlementaire française de la question de confiance ; chacun de nos grands referendums a été accompagné d'une question de confiance posée par le président de la République : « Si vous ne répondez pas oui avec une majorité suffisante, je m'en vais ».

Il y a eu là une confusion profonde : il est arrivé souvent d'ailleurs que les questions soumises au referendum aient été rédigées d'une façon quelque peu ambiguë, bien que les réponses du peuple français aient toujours été très claires, même quand la question ne l'était pas ; mais ceci dit, le referendum a réussi. A condition de ne pas en abuser, de ne pas appeler le peuple français à voter une fois par mois, car l'inflation, là aussi, conduirait à une dévaluation, le referendum utilisé, de temps en temps, pour quelque grande question, plaît à l'opinion publique. Et, il a été un moyen d'éducation ; je ne sais vraiment pas, alors que, sur le problème de l'Algérie, on avait à lutter contre une armée révoltée et une opinion, pendant très longtemps, réticente, je ne sais pas si on aurait réussi à arriver à la paix, étape par étape, sans les progrès réalisés régulièrement, d'un referendum à l'autre. Le referendum a été un procédé d'éducation et de maturation de l'opinion publique.

Il est donc certain que nous garderons le referendum dans notre cadre institutionnel, avec un correctif qui lui permettra d'être valable. La question ne doit pas être posée par un seul, mais par deux ; une des fonctions du Parlement doit pouvoir être de prendre, lui aussi, l'initiative de poser une question au referendum. Pratiquement, lorsqu'il y a, à propos d'une action législative, un conflit entre le gouvernement et l'Assemblée et que les deux n'arrivent point à se mettre d'accord, il est normal que, de l'initiative de l'un ou l'autre, le projet soit soumis au referendum. Si l'initiative reste uniquement entre les mains du gouvernement, nous con-

serverons ce qui se passe maintenant : le président de la République fait procéder à un sondage d'opinion ; lorsque celui-ci est favorable, il procède au referendum ; lorsqu'il lui est défavorable, il se tait ; on ne parle plus de referendum sur la force de frappe nationale française, depuis que l'Institut de l'Opinion publique a fait un sondage en la matière.

Il faut qu'à ce moment-là, saisi aussi des sondages, l'assemblée puisse prendre cette initiative référendaire.

Le referendum restera, de même que restera aussi l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Certains ont été étonnés que le dernier referendum ait donné plus de 60 % des voix pour l'élection du président de la République au suffrage universel. Cela prouve simplement que les responsables des anciens partis politiques, dits de gauche, sont véritablement bien retardataires, car tous les sondages d'opinion, depuis déjà six mois, donnaient 75 % des voix en faveur de l'élection au suffrage universel du chef responsable de la vie politique. Par conséquent, l'affaire était jouée à l'avance. Il aurait été possible à l'opposition de manœuvrer, en proposant l'élection au suffrage universel du Premier ministre, et de l'opposer à celle du Président de la République. Là, il y avait un jeu politique possible, puisque les deux formules donnaient satisfaction aux 75 % des Français, désireux de choisir eux-mêmes leur chef politique.

Il faut dire que cette majorité a été constituée depuis déjà assez longtemps, avant même la fin de la IV<sup>e</sup> République. Le grand tournant n'a pas été le passage de la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République, mais plutôt les élections de 1955, où les élections se sont faites contre la guerre d'Algérie, déclarée stupide et criminelle, et autour du symbole qu'était M. Mendès-France. Mais le résultat a été le gouvernement de M. Guy Mollet, l'envoi en Algérie, pour faire la guerre, du contingent des enfants de ceux qui avaient voté pour que l'on fasse la paix.

C'est à partir de ce moment-là que le peuple français a perdu toute confiance, et dans les partis politiques, et dans la désignation du président du Conseil par l'intermédiaire des institutions parlementaires ; il avait voté dans un sens ; on a, un mois après, fait exactement le contraire. C'est à ce moment-là qu'a eu lieu la grande coupure.

Maintenant, nous aurons, d'ici deux ans, un président élu au suffrage universel. Or, cette élection a introduit un déséquilibre supplémentaire dans nos institutions. Pour rétablir l'équilibre, on peut envisager deux procédés.

L'un serait de passer au régime présidentiel pur à l'américaine, et de supprimer, par conséquent, le droit de dissolution de l'assemblée. On aurait un président élu au suffrage universel ; on raccourcirait sans doute son mandat de sept ans à cinq ans ; pour le faire coïncider avec celui de l'assemblée, en cas de conflit entre le Président et l'assemblée, différence ici avec le système américain, on pourrait recourir au referendum, sur double initiative de l'assemblée et du Parlement. Il semble que cela créerait pas mal de difficultés. Avec le tempérament français, je crois que cela organiserait une bataille immédiate entre le président et l'assemblée ; pendant cinq ans, chacun serait capable de bloquer l'autre et de l'empêcher de rien faire. Il ne faut pas oublier que la Constitution américaine, d'ailleurs, au lendemain de la guerre d'indépendance, avait été créée pour cela. Il s'agissait de protéger l'autonomie des états, en donnant le moins de pouvoirs possible au gouvernement fédéral ; l'assemblée avait pour but d'empêcher le gouvernement de gouverner ; le droit de veto du président empêchait le législatif de légiférer ; la Cour Suprême, enfin, avait pour fonction essentielle d'empêcher le législatif de légiférer et le gouvernement de gouverner. Il se trouve que les événements ont modifié cette situation et que le pouvoir exécutif fédéral s'est peu à peu affirmé ; mais nous constatons encore les difficultés que rencontre le président Kennedy à faire passer des lois progressives en faveur des vieillards ou des noirs.

Ce système présidentiel, quand on l'a vu fonctionner en Amérique, ne suscite absolument pas l'enthousiasme ; au fond, le système français n'est pas si mauvais, qui consiste à avoir un chef d'Etat compétent pour les décisions politiques essentielles, et un premier ministre, chef des administrations, chargé de les appliquer. Si elle en est mécontente, l'assemblée peut renverser le premier ministre ; le président de la République peut alors s'incliner et en désigner un autre, ou il peut s'engager lui-même et dissoudre l'assemblée ; mais là, une modification s'impose ; *s'il engage lui-même sa responsabilité*, en même temps qu'il dissout l'assemblée, *il faut qu'il démissionne comme Président.*

Puisque le président de la République va désormais être élu au suffrage universel, probablement en même temps que l'assemblée, entraînant dans son sillage, comme cela s'est fait la dernière fois, une majorité parlementaire, il faut qu'en cas de dissolution de l'assemblée, le président de la République se représente devant le peuple ; celui-ci se prononcera sur le conflit, en réélisant le président et l'assemblée, ou en les remplaçant l'un et l'autre.

Autrement dit, il semble que dans les conditions de structure sociologique qui existent actuellement en France, nous pouvons faire fonctionner le système actuel avec deux modifications seulement, mais qui sont évidemment essentielles et exigent une bataille politique : l'initiative parlementaire en matière de referendum et la mise en jeu de la responsabilité du président, lorsque celui-ci prononce la dissolution de l'Assemblée.

\*  
\*\*

Voilà pour l'état actuel de la crise des institutions parlementaires. Mais il y a quelque chose de beaucoup plus grave, c'est la crise des partis qui ont constitué le cadre dans lequel, jusqu'ici, s'est exprimée la vie politique.

Jusqu'à 1914, l'opposition politique en France se constituait autour de la notion du *Pouvoir* ; le « petit » se dressait contre ce que les Anglais appellent l'« Establishment » ; le Républicain s'opposait aux Autorités. Les Autorités, c'étaient successivement la monarchie, l'église catholique, l'armée ; avec le début d'un développement industriel qui, à la différence des pays anglo-saxons, n'a pas été animé par des *entrepreneurs avides de risque*, mais par des *bourgeois affirmant leurs droits à des profits garantis par l'Etat*, la lutte contre les autorités a pris la forme d'une opposition aux grandes familles ; en 1936 encore, on utilisait le slogan des « 200 familles ». Ce qui choquait en elles, ce n'était pas tant leur incompétence au point de vue de l'organisation de la vie économique ou les profits réalisés, c'était le « pouvoir » politique qui était la conséquence de leur puissance économique.

On peut dire que, jusqu'en 1914, le républicain c'est le citoyen contre les pouvoirs, contre les autorités, ce qui exprimait un individualisme humaniste fondamental.

Lorsque la révolution industrielle moderne se généralise, nous trouvons une double transformation. Une partie des « petits », petits artisans, petits commerçants, petits industriels, qui avaient été à gauche contre les autorités traditionnelles, se dressent encore contre la bourgeoisie, s'allient aux socialistes et réclament la nationalisation des gros, pour qu'on les laisse tranquilles, eux, dans leurs affaires ; d'autres, englués dans leurs entreprises marginales, se sentent menacés par les progrès de l'économie, la transformation des techniques, les revendications syndicales ouvrières, et commencent à passer à droite ; c'est toute l'évolution du parti radical, jadis de gauche, devenu peu à peu conservateur.

Du côté des masses ouvrières, se produit aussi une transformation ; il ne s'agit plus des ouvriers qualifiés, professionnels fiers de leur métier, de la grande période du syndicalisme révolutionnaire, anarchisant et antipolitique de 1870 à 1914 ; ce sont maintenant, essentiellement, des manœuvres non qualifiés, qui souffrent de l'insécurité de leur emploi ; ils ont besoin d'être protégés, et vont demander à l'Etat d'intervenir pour leur donner des salaires minima, diminuer les heures de travail, introduire la sécurité sociale ; il y a eu alors, chez ces ouvriers, un transfert du côté du pouvoir d'Etat ; alors que l'homme de gauche du XIX<sup>e</sup> siècle défendait l'individu contre l'Etat, les partis de masse se sont donné comme mot d'ordre la *conquête du pouvoir, mais du pouvoir traditionnel*, centralisé et autoritaire ; ce pouvoir, ceux qui allaient devenir communistes voulaient le conquérir, demain, de force ; ceux qui étaient simplement socialistes ont préféré s'y installer confortablement aujourd'hui, afin de l'utiliser à améliorer les conditions sociales ; mais ils se sont rapidement identifiés à ce pouvoir et à ses méthodes autoritaires.

C'est ainsi que s'est développé le *socialisme distributiviste*, qui a atteint le maximum de ses possibilités au moment des grandes réformes de 1936, socialisme qui laissait à l'entrepreneur la responsabilité des affaires, et cherchait, par l'impôt et la législation, à lui enlever ensuite le maximum de ressources pour les redistribuer aux plus déshérités.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation différente. On a atteint les limites du socialisme distributiviste ; on s'est rendu compte que l'on ne

pouvait plus améliorer la situation des travailleurs, si l'on ne procédait pas à la fois à un élargissement du marché, au moins à l'Europe, et à une rénovation technique, transformant d'une façon complète les structures industrielles et commerciales de notre pays.

C'est ainsi que nous sommes maintenant entrés dans une période de révolution, où nous ne savons plus très bien d'ailleurs où nous allons, parce que tout change vite. Il était facile, jadis, d'être révolutionnaire. On examinait un système structuré ; on construisait par opposition une utopie, un anti-système, aussi structuré, et on disait : « Un jour, il y aura le jour J de la révolution, le saut de la nécessité dans la liberté et le passage d'un système structuré dans un autre système structuré ».

Maintenant, nous sommes, par suite des transformations de la technique, dans un processus continu de destructuration et de restructuration ; il s'agit, à chaque instant, d'analyser ce qui est, pour voir comment on peut peser, dans le sens le plus favorable, examiner ensuite les conséquences et modifier encore son action.

L'action politique est désormais essentiellement tactique, presque militaire ; il faut, analysant les mouvements sociaux, déclencher une action, apprécier les résultats, définir une nouvelle action, adaptant toujours, à la réalité mouvante, les buts que l'on cherche à atteindre.

On est, par ailleurs, entré, après l'Amérique, dans l'ère de la production de masse de biens durables, celle de l'accroissement, insuffisant, d'ailleurs, des loisirs, d'une transformation technique, qui entraîne une requalification des travailleurs, et la réapparition du type d'ouvrier qui avait existé au XIX<sup>e</sup> siècle, avant la grande révolution industrielle. En fait, nous assistons à une mutation globale, à la fois de l'économie, des structures politiques et de l'ensemble des attitudes mentales. Jadis, on avait l'état centralisé d'un côté, le laisser-faire de l'autre ; aujourd'hui, il n'y a plus de laisser-faire, plus de secteur vraiment privé ; tout est lié à tout ; chacun se sent responsable, chacun veut dire son mot dans l'orientation générale de la production, dans la détermination des revenus ; mais, dans la mesure même où tout se socialise, tout se désadministrative, car cette extension même des compétences de l'Etat rend sa structure administrative, autoritaire, centralisée, commandant par

voie hiérarchique, incapable de s'adapter à cette société mouvante, où l'intérêt public s'exprime partout, sous des formes sans cesse modifiées.

Nous sommes maintenant, en France, dans une situation où il est vraiment très difficile de saisir ce qui se passe ; d'un côté, dans ses discours télévisés, le Président de la République reprend la vieille tradition française ; il exalte, et en politique intérieure et en politique internationale, l'Etat national centralisé, qui est l'Etat traditionnel français, aussi bien républicain que monarchique. Mais, en réalité, derrière ces discours, s'organise, dans le désordre et l'anarchie, une société contractuelle libre, par des conventions conclues entre une série de groupes sociaux décentralisés. La réalité est donc bien différente des discours officiels. On réquisitionne les mineurs, puis, comme ils ne répondent pas, on s'incline. On déclare que l'on ne négociera pas tant que le travail n'aura pas été repris ; comme le travail n'a pas été repris, on négocie. On déclare que l'on n'augmentera pas les salaires de plus d'un certain pourcentage, puis, on les augmente de beaucoup plus. On réunit un Conseil des ministres et solennellement on fixe un prix du lait ; les agriculteurs disent : « Cela ne nous plaît pas, nous allons barrer les routes ». Alors l'Etat, autoritaire, augmente de 5 % le prix qu'il a fixé. On refuse d'organiser le marché des fruits et légumes, puis, devant la révolte du Midi, on improvise, avec succès d'ailleurs, un système d'exportation de la récolte d'abricots. C'est toujours la révolte violente, la désobéissance à l'Etat, qui paie.

La réalité sociale est donc actuellement plutôt anarchique. Elle s'exprime par des luttes, des conflits, des actions directes ; mais, de plus en plus, elle évolue dans le sens d'une société contractuelle. Les adversaires, après s'être opposés, cherchent entre eux un compromis, pour éviter l'intervention de l'Etat. Et c'est la multiplication des contrats entre les agriculteurs et les fabricants de conserves, par exemple, entre les ouvriers et les patrons, entre tel ou tel groupe professionnel ; c'est un réseau d'accords et de conventions locales et régionales, l'administration n'intervenant plus que pour établir les procédures de confrontation, les règles du jeu, afin de faciliter ces accords.

La réalité française essentielle, c'est ce qui se passe, non à Paris, mais dans les régions de France, dans les comités d'aménagement des territoires, dans les sociétés de développement économique où,

en dehors de l'administration parisienne centralisée, se développent les forces de la vie économique ; dans les organisations agricoles, ouvrières, patronales, des jeunes de 30 à 35 ans arrivent à des postes de responsabilité qu'ils ne peuvent obtenir à Paris, parce que là, tout est bouché par les anciens états-majors des partis politiques ou organisations professionnelles.

Dans les provinces commence à se faire la relève des générations, et une démocratie économique semble chercher ses formes.

L'idée du plan est maintenant admise par tous. L'idée d'une politique des revenus fait des progrès ; il faut l'étudier avec soin, car si elle comporte des avantages, elle peut aussi susciter des inquiétudes. L'idée d'une liaison, non seulement entre le salaire nominal et le coût de la vie, mais entre le salaire réel et la productivité moyenne de la nation, du secteur ou de l'entreprise ; celle d'une magistrature économique indépendante qui, de l'entreprise à la nation, dise les faits, pour que la discussion puisse s'engager sur des réalités clairement définies et reconnues par tous ; celle de reconnaissance de la section syndicale d'entreprise et de l'organisation du pouvoir syndical dans l'établissement, comme expression d'une fonction d'équilibre dans l'économie, tout cela fait l'objet de recherches, de discussions, de colloques ; c'est une nouvelle structure, à tendance socialiste fédéraliste, qui est en train de se constituer, par-dessous et en dehors des agitations du pouvoir d'Etat.

Alors sur le plan politique, à quoi faut-il s'attendre ? C'est extrêmement difficile à préciser, car il y a, en fait, trois types au moins de distinctions entre la gauche et la droite, suivant que l'on regarde le problème du point de vue économique, social ou politique.

Du point de vue économique, la *gauche*, c'est le progrès de la technique, l'accroissement de la productivité. La droite, c'est le maintien des entreprises marginales, la défense du statu quo, du petit artisan, du petit commerçant, du petit industriel ; en ce sens, le mouvement gaulliste de l'UNR est économiquement à gauche, alors que le parti économiquement le plus à droite est certainement le parti communiste qui, en toutes circonstances, défend toujours le statu quo, et s'oppose à tout ce qui peut être une modification des techniques et des structures.

Socialement, c'est différent. Ceux qui sont à gauche économiquement peuvent être des technocrates, désireux de produire, d'augmenter la richesse ou la puissance militaire (force de frappe) du pays, de préserver l'avenir par de nouveaux et grands investissements. Afin de préparer des lendemains qui chantent, ils sont prêts à imposer quelques aujourd'hui qui pleurent, en ne tenant pas compte de la souffrance de la population, de la nécessité, peut-être, de renoncer à certains investissements pour donner immédiatement un peu plus de loisirs, un niveau de vie plus élevé et une meilleure condition de logement à la masse de la population. Il y a donc ici une autre division politique.

Il en est enfin une troisième, la plus importante peut-être : l'opposition entre l'état autoritaire et la société contractuelle, entre l'Etat centralisé, qui essaie de s'affirmer encore, de chanter son chant du cygne, et la nouvelle société en train de se constituer, dans laquelle l'Etat, certes, aura toujours le dernier mot, comme représentant le bien commun de la population, mais vraiment le dernier après que tous les autres mots auront été prononcés et très sérieusement écoutés. Le rôle de l'Etat, c'est d'établir une procédure de confrontation entre l'ensemble des organisations, de fixer les règles du jeu et, finalement, de faire les options essentielles. Mais ces opinions doivent être respectueuses de ce qui est au-dessus de l'Etat, des règles de droit fondamentales qui définissent les valeurs de civilisation d'une communauté. Ces règles de droit fondamentales, supérieures au pouvoir passager de l'Etat politique, doivent être enseignées aux enfants, communiquées aux adultes, et leur respect doit être imposé par la justice.

Il en suit que l'enseignement, la radiotélévision et la justice sont trois services publics, représentant les valeurs fondamentales d'une communauté de civilisation, au-dessus des pouvoirs politiques passagers ; ils doivent donc être organisés en services publics autonomes, animés par un Conseil supérieur, présidé au besoin par un juge de la Cour Suprême, s'il y en a un, ou de la Cour de Cassation, mais représentant à la fois la notion de service public et celle d'une indépendance totale de ce service par rapport aux partis politiques et à l'Etat.

C'est dans cette notion d'un service public de l'enseignement, indépendant de l'Etat, que les pro-

blèmes école privée, école publique, peuvent être résolus ; c'est dans ce sens que l'on peut organiser la radiotélévision dans des conditions qui garantissent le fonctionnement de la démocratie ; si on ne le fait pas très rapidement, si un monopole de l'information reste entre les mains du pouvoir politique, il sera un instrument de domination totalitaire et de destruction des libertés individuelles.

Alors, qu'est-ce qui va se passer sur le plan politique ? Nous ne le savons pas encore. Nous sommes dans un état de confusion, de regroupement, de reconstitution, dans une admirable anarchie, parce que c'est l'anarchie d'une foule de forces vives, qui se réveillent, s'expriment, travaillent, étudient, recherchent. En fait, *la France n'a jamais été aussi politiquement vivante qu'aujourd'hui*, à la base, dans les provinces, où se préparent les forces du renouveau, essentiellement par l'expression des jeunes générations.

Tout cela va avoir à se consolider sur le plan politique, inévitablement, dans deux ans au plus tard, par l'élection du président de la République. Là, la droite conservatrice française a une grande supériorité. Elle s'est, grâce à De Gaulle, renouvelée la première. Aux dernières élections, le parti conservateur bourgeois, représenté par les indépendants, a été à peu près éliminé et remplacé, avec l'UNR, par un parti conservateur moderne, représentant des *entrepreneurs et des techniciens*, et non plus des bourgeois propriétaires. Le jour où De Gaulle s'en ira, il pourra désigner un successeur ; de toutes façons, puisque le parti existe, le choix du candidat à la présidence de la République, pour la droite conservatrice ne sera pas très difficile. Pour la gauche, ce l'est beaucoup plus, parce qu'il n'y a rien. Une gauche nouvelle, moderne, adaptée aux problèmes d'aujourd'hui n'a pas pu encore se constituer, *parce qu'elle se trouve bloquée par les appareils des anciennes organisations politiques*, quelles que soient leurs étiquettes, qui ne correspondent plus aux réalités d'aujourd'hui, mais ne veulent pas s'en rendre compte.

Chacun dit : « Il faut que la gauche s'unisse, autour de moi et mon appareil, naturellement » et, comme chacun dit la même chose, rien ne progresse. Et personne ne s'intéresse aux discussions qui se poursuivent à Paris, entre des états-majors, ni aux Congrès des grands partis, parce que la vie de la France n'est plus à Paris, mais dans la province.

C'est là que, venant des organisations syndicales ouvrières, des groupements paysans, de l'Union nationale des étudiants, de toute une série de sociétés de pensée, de recherche, de discussion, de clubs, c'est là que, à un moment donné, se constituera un groupe de présentation d'un candidat. Ce groupe réunira à la fois des personnalités connues et des institutions ; il n'engagera personne à suivre ensuite une discipline ; il présentera seulement la candidature d'un président de la République et d'une série de députés, qui engageront leur avenir politique dans le sillage d'un candidat à la présidence.

C'est ainsi que le parti travailliste s'est constitué, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en Angleterre. On a réuni des représentants des syndicats, des coopératives de consommation, de la Fabian Society, de trois ou quatre autres groupes de pensée, en un comité national qui a présenté des candidats ; puis, quand les candidats ont été élus, le groupe parlementaire a constitué le parti. C'est évidemment une notion toute différente de ce que nous avons connu jusqu'ici. Non plus un parti basé sur des militants, organisés en sections, qui décident d'une politique dans un Congrès, en l'imposant ensuite aux députés ; *mais un groupe parlementaire, qui constitue autour de lui un service de relations publiques à la disposition des élus du peuple.*

Je crois que l'ancienne notion du parti, celle dans laquelle nous avons tous vécu, ne représente plus rien en France ; les militants des partis n'ont jamais, tous ensemble, représenté plus d'un ou deux pour cent de la population. Il était déjà curieux de les voir, dans des congrès, donner des ordres à des députés qui, eux, avaient été élus par un pourcentage plus important de la population ; mais ils constituaient une élite, comme les moines du Moyen Age ; les militants, qui dédiaient leur vie au parti, représentaient la doctrine, les valeurs spirituelles qui tendaient à marquer le pays ; en outre, en face de députés qui représentaient les intérêts de leurs circonscriptions, le Parti était le seul organe capable d'exprimer une politique nationale.

Aujourd'hui, c'est fini ; les militants sont dans les syndicats, les coopératives, les mutuelles, les organismes locaux ou régionaux, où ils peuvent prendre des décisions à efficacité immédiate et accéder à des positions de responsabilité. Ceux qui viennent encore dans les sections des partis, ce

sont ceux qui ne peuvent aller nulle part ailleurs, les professionnels du bla bla bla, et ils font fuir tout le monde.

Par ailleurs, ni un Président élu avec 52 % des voix, ni un chef de l'opposition qui en aura obtenu 48 % ne seront désormais disposés à s'incliner devant la volonté d'un Congrès qui en représente 2 %.

Le nouveau parti de gauche, en face de l'UNR, se constituera autour d'un candidat à la présidence de la République, et des candidats à la députation qui se grouperont autour de lui, autour d'un programme élaboré par une équipe qui sera prête à prendre collectivement la responsabilité du pouvoir. Actuellement, le programme est prêt ; l'équipe à plus de peine à se constituer, à cause du sabotage des anciens états-major de partis, qui ne veulent

pas s'effacer ; c'est la pression de la base, de l'ensemble de l'opinion française, et surtout des jeunes générations qui montent, qui, je crois, sera le facteur décisif.

Il ne faut pas oublier qu'un des éléments de la grande transformation qui se produit en France aujourd'hui, c'est que dans dix ans les moins de 30 ans seront 38 % de la population et les moins de 40 ans 60 %. Ces jeunes générations ont généralement un sens à la fois des valeurs morales et du réel concret ; ce sont elles qui vont prendre l'initiative de constituer ce qui deviendra le nouveau parti socialiste-démocratique, parti d'une gauche à la fois économique, sociale et politique, qui reconstituera les bases d'une vraie démocratie, non plus seulement parlementaire, mais aussi économique et industrielle.

